

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 5 décembre 2007 à 17h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Madame Caroline Nicole, Monsieur Michel Lebel,
Madame Nathalie Morin, Monsieur Martin Dionne.

Monsieur Rémi Drouin, absence motivée.
Madame Manon Trépanier, absence motivée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Refinancement du règlement d'emprunt 191-V # 11;
 - Adjudication
 - Concordance
 - Courte échéance
- 4- Période de questions;
- 5- Clôture de l'assemblée;
- 6- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5831-12-07

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 191-V # 11

ADJUDICATION

RÉSOLUTION 5832-12-07

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré située sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 191-V et 192-V;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 728 000\$; datée du 27 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. :

2008	219 000\$	3.90%	2011	252 000\$	4.05%
2009	230 000\$	3.95%	2012	1 786 000\$	4.15%
2010	241 000\$	4.00%			
Prix :		98.404	Coût réel :		4.54686%

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. :

2008	219 000\$	3.80%	2011	252 000\$	4.05%
2009	230 000\$	3.80%	2012	1 786 000\$	4.15%
2010	241 000\$	3.95%			
Prix :		98.351	Coût réel :		4.54932%

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. :

2008	219 000\$	4.00%	2011	252 000\$	4.15%
2009	230 000\$	4.05%	2012	1 786 000\$	4.20%
2010	241 000\$	4.10%			
Prix :		98.430	Coût réel :		4.60139%

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC., RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. :

2008	219 000\$	4.00%	2011	252 000\$	4.15%
2009	230 000\$	4.00%	2012	1 786 000\$	4.30%
2010	241 000\$	4.10%			
Prix :		98.665	Coût réel :		4.61403%

CONSIDÉRANT QUE l'offre ci-haut provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Caroline Nicole :

QUE l'émission d'obligation au montant de 2 728 000\$ de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit un obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité

CONCORDANCE

RÉSOLUTION 5833-12-07

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 728 000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt # 191-V et 192	Pour un montant de 2 728 000\$
2008	219 000\$
2009	230 000\$
2010	241 000\$
2011	252 000\$
2012	1 786 000\$ à renouveler

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 728 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 27 décembre 2007;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le directeur général, secrétaire-trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité

COURTE ÉCHÉANCE

RÉSOLUTION 5834-12-07

IL EST PROPOSÉ par Madame Caroline Nicole, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 728 000\$, effectué en vertu des règlements # 191-V et 192-V, la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de :

5 ans (à compter du 27 décembre 2007); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Martin Dionne **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 17h51.

.....
Jean-Luc Fortin, Maire

.....
Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, secrétaire-trésorier